

VILLE DE FLERS-EN-ESCREBIEUX

CA/JJP

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION EN DATE DU 19 FÉVRIER 2024

N° 2024-02-6

L'An Deux Mil Vingt Quatre, le Dix Neuf Février à Dix Huit Heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques PEYRAUD, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

25 PRÉSENTS : M.M. PEYRAUD, STRZELECKI, Mme D'HAESE, M. DESRUMAUX, Mme LOUWYÉ, M. FAIDHERBE, Mme PÉRU, M. LABRE, Mmes LECOIN, DEFRANCE, LASRI, M.M FAUCHOIS, SADOWSKI, CARLIER, Mmes KOSITZKI, LEROY, M.M. CANONNE, PRÉVOT, Mmes DESCAMPS, PONTTHIEUX, GORNIAC, MAAROUFI, DOISY, M. RIVIERRE, Mme DUBEAU.

3 POUVOIRS : M. POCHART, Mme MANIA, M. WAVRANT.

1 ABSENT : M. COSSART.

SECRETARE DE SÉANCE : Mme DOISY.

OBJET : Convention pour la stérilisation des chats errants avec la S.A.P.A.D.

Monsieur le Maire explique que devant la prolifération des chats errants sur le territoire de la Commune il devient nécessaire d'endiguer ce fléau. Il propose de signer une convention avec la S.A.P.A.D. pour le trappage de ceux-ci qui seront stérilisés et remis sur site afin de limiter la reproduction.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire et,
AUTORISE celui-ci à signer la convention avec la S.A.P.A.D.

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Suivent les signatures.

Pour Extrait Conforme.
Le Maire,

Publié sur le site internet le 6/03/2024.
Envoyé en Sous-Préfecture le 6/03/2024.
Réceptionné en Sous-Préfecture le 6/03/2024.